



TMR : L'ESCROQUERIE BIS REPETITA

Malgré l'échec cuisant du Temps Mensuel Réduit de crise que la Direction a essayé de nous vendre en 2009, seulement 45 PNC l'aurait adopté une seconde fois, cette dernière en remet une couche ! Nous espérons une prise de conscience et l'ouverture de véritables négociations pour un TMR équitable, eh bien, non ! On nous ressert la même soupe : un système malhonnête et scélérat aux conséquences désastreuses pour notre profession.

Grisée par ce magnifique succès, ce TMR (Temps Mensuel Réduit), initialement proposé aux PNC à 100% sera maintenant étendu aux PNC en Temps Alterné ! La Direction espère-t-elle que les PNC en T A aient un discernement plus défaillant ???

Décidément nos dirigeants font une nouvelle fois pathologiquement preuve d'un mépris total du PNC !

Ce TMR, rappelons-le, invente un nouveau contrat de travail aux règles d'utilisation et de rémunération qui lui sont propres ; instaurant de fait 2 types de PNC : les uns régis par l'Accord Collectif, les autres régis par l'Accord TMR.

En accordant 4 jours OFF supplémentaires, ce projet peut paraître au premier abord alléchant. Pourtant à y regarder de plus près, il s'agit bien d'une réelle escroquerie. Pourquoi ?

- Rémunération : Grosse perte de salaire pour un petit confort, soit la perte de 7/30ème pour 4 jours d'inactivité !!! Par des règles confuses et kabbalistiques, les heures supplémentaires sont de fait supprimées. C'est le « bon vieux fantasme » de la Direction : l'annualisation de la moyenne des heures de vol effectuées sur plusieurs mois. Conséquence immédiate : suite à une activité plus faible sur un mois, la Direction se donne le droit d'exploser gratuitement les compteurs les mois suivant. Exit les heures sup.

- Règles d'utilisation :

Avec ces nouvelles règles, la Direction reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre. Un tableau d'abattement de jours OFF plus défavorable avec un nombre de jours OFF mensuel plus fortement réduit en cas de maladie, d'accident du travail, d'autorisation d'absence pour soigner un enfant malade, de congé parental, de congés sans solde, etc. La Direction punit ainsi plus durement les PNC au TMR touchés par les aléas de vie en réduisant leurs jours de repos.

En exploitation : Un recouvrement des jours de TMR par du NET (Non Engagement de Tache) pouvant aller jusqu'à 30 heures pour le PNC TMR alors qu'il n'est que de 16 heures actuellement pour les autres PNC.

Vous l'avez compris, c'est l'arnaque à tous les étages

Gageons que la Direction, dans le contexte d'une reprise d'activité, espère réussir alors à basculer le surplus d'activité et les heures supplémentaires vers le PNC TMR puisqu'elle ne le paiera pas.

Vous vouliez voler moins, vous volerez plus !!!

Cette vérole est inacceptable car à long terme nul doute que la Direction l'appliquera à l'ensemble des PNC.

Il ne faut pas s'y tromper, ce système scélérat n'est ni plus ni moins que du bricolage autorisant ainsi la Compagnie à augmenter la productivité du PNC TMR, sans contrepartie financière et en lui volant ses heures supplémentaires.

L'UNSA PNC considère que les règles d'utilisation et l'ensemble des chapitres touchant le TMR (carrière, rémunération, social, etc.) méritent que l'on engage de véritables négociations et des études sérieuses.

Si la Direction considère qu'en étendant ce TMR aux PNC en Temps Alterné elle espère berner plus de monde qu'en 2009, c'est bien la preuve qu'elle prend une fois de plus les PNC pour des imbéciles.

L'UNSA PNC dénonce une fois de plus cette attitude qui, au mieux, est irresponsable, au pire, traduit l'incapacité de nos dirigeants à écouter et établir un rapport de confiance avec leurs salariés dès lors qu'il s'agit de protéger nos emplois, d'améliorer notre activité, notre rémunération, nos conditions de travail.

L'UNSA continue de penser que son combat est légitime

